

SÉANCE DU 30 MAI 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trente mai, les conseillers municipaux de la Commune de Neuville-sur-Brenne, se sont réunis au lieu habituel des séances du conseil municipal, en session ordinaire, ils ont été convoqués le vingt-trois mai deux mil vingt-quatre, sous la présidence du 2^{ème} Adjoint au Maire Philippe BUISSON, Gino GOMMÉ, Maire et Matthieu DUBREUIL, 1^{er} Adjoint au Maire, étant absents.

Etaient présents : Madame MOREL Christine, Messieurs BUISSON Philippe, adjoints, Mesdames BAUX Thérèse-Françoise, VERDELLO Mireille, Messieurs FARCY Bernard, GUILLOTIN Julien, GUILLOTIN Rachel, LEMÂTRE Éric, conseillers municipaux.

Absents excusés : Monsieur GOMMÉ Gino (pouvoir à M. FARCY) Maire, arrivé à 20 h 30, Messieurs DUBREUIL Matthieu (pouvoir à Mme MOREL) adjoint, FORGET Kévin (pouvoir à Mme BAUX), REZÉ Damien (pouvoir à M. BUISSON), conseillers municipaux,

Absents : néant.

Secrétaire de séance : Madame MOREL Christine.

Le conseil débute à 18 h 36 après que le quorum soit atteint.

Le compte-rendu du précédent conseil municipal du 03 mai 2024 est approuvé, à l'unanimité des présents et des votants.

I – COMPTABILITÉ

1°) Changement éventuel de prestataire pour la fourniture des repas de cantine :

Délibération n°32/2024

Monsieur BUISSON présente au conseil le résultat du questionnaire aux parents concernant leur avis, sur un changement de prestataire pour la fourniture des repas de la cantine.

Par 34 réponses positives contre 10 négatives, les parents se prononcent en faveur de ce changement et d'une augmentation des tarifs imputés aux familles.

Après une discussion compliquée, les élus en majorité ne voulaient pas de changement de prestataire puisque cela suppose un coût supplémentaire pour la Commune. Un vote a eu lieu ensuite, qui s'établit comme suite, 6 pour et 6 contre, le Maire ayant une voix prépondérante, il est adopté le changement de prestataire, cela sera la Société API Restauration de la Chaussée-Saint-Victor.

Les tarifs de ce prestataire sont les suivants :

- Repas maternel 3.00 € TTC
- Repas primaire 3.10 € TTC
- Adulte 3.50 € TTC

Monsieur le Maire sera chargé de signer le contrat et toutes les pièces se rapportant à ce dossier pour une mise en place à la rentrée de septembre.

2°) Tarifs de cantine applicables au 1^{er} septembre 2024 pour les repas de cantine :

Délibération n°33/2024

Monsieur BUISSON indique que suite à la décision du changement de prestataire quant à la fourniture de repas à la cantine, il est nécessaire de modifier les tarifs appliqués aux parents, avec une augmentation de 0.40 cts pour permettre d'amortir le coût du service de restauration, ils s'établiraient comme suit :

<u>Commune :</u>		<u>Hors commune :</u>	
- Repas maternel	3.50 €	- Repas maternel	4.75 €
- Repas primaire	3.60 €	- Repas primaire	4.80 €
- Adulte	3.90 €	- Adulte	5.80 €

Après délibération, à l'unanimité des présents et des votants, les élus adoptent ces nouveaux tarifs qui seront en vigueur au 1^{er} septembre 2024.

3°) Entretien des matériels de la cantine :

Monsieur BUISSON signale que le matériel (four de remise en température, frigo, et lave-vaisselle) n'ont pas eu d'entretien depuis au moins 16 ans pour certains et qu'entre autre le four montre des problèmes de chauffe. La Société Froid Cuisine Buanderie n'existant plus, il faut donc voir auprès d'une autre entreprise spécialisée dans ce type de matériels. La société EDCP de Blois a donc fourni un devis, mais les élus trouvant les frais de déplacement onéreux, ce devis est mis en attente.

La secrétaire sera en charge de demander un devis aux sociétés REPARETOUT et PRO et CIE de Château-Renault en se calant sur celui d'EDCP, à savoir si ces sociétés sont spécialisées dans ces matériels.

Affaire à suivre.

4°) Contrat de Madame CHEVREAU Danièle :

Pour faire suite à l'intervention de Madame CHEVREAU Danièle, lors de la séance du conseil municipal du 03 mai 2024 et après réflexions des élus, il est décidé de ne pas renouveler le contrat de Mme CHEVREAU, bien que son travail soit plus que correct, la raison est que la demande de ne plus faire ni le ménage ni la cantine l'après-midi et d'être au secrétariat de mairie pour gérer l'administratif de la cantine et aider la secrétaire pour certains travaux tels que classement, photocopies, répondre au téléphone, ne convient pas du tout aux élus, son contrat n'indiquant en rien ce côté administratif. Ce n'est pas au personnel de décider de leurs activités de leurs postes de travail. Normalement Mme ZEDEK devrait revenir à temps complet, son temps partiel à 50 % arrivant à terme, les élus jugent pour le moment qu'il n'y a pas besoin d'une autre personne à temps complet.

Dans le cas où Mme ZEDEK ne pourrait assumer son poste, par précaution la Commune a demandé un devis pour une personne, pour trois heures par jour à la Société AUDREY NET, qui s'occupe déjà du ménage à l'école.

Affaire à suivre.

II – DEMANDE DE L'ÉCOLE CONCERNANT LES ATSEM

Monsieur BUISSON rappelle qu'à la dernière séance du 03 mai 2024, les enseignants avaient demandé à conserver encore cette année les deux ATSEM, l'effectif en maternelle étant plus élevé. Les élus avaient alors refusé en cause une mauvaise répartition des classes, trop d'écart entre niveau.

Les enseignants ont revu la répartition et selon la réglementation en vigueur dans l'éducation nationale, il y a bien nécessité d'avoir 2 ATSEM, les élus, au vu de cette modification acceptent l'emploi de ces 2 ATSEM.

III – CRÉATION D'UNE STATION DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

M. BUISSON indique à l'assemblée que la Société NW Groupe, déjà à l'origine, de la construction d'une unité de stockage d'électricité en face du poste EDF, rue de l'espérance, va créer une station de recharge pour véhicules électriques au même endroit. Cette société demande donc l'autorisation de buser le fossé sur 16 mètres de long pour permettre aux véhicules d'accéder aux bornes de recharge. Recharge qui se fera en 30 minutes.

Les élus sont juste informés puisqu'il n'y a pas de permis de construire à demander et que cette société construit cette station sur son propre terrain, mais estiment que cela se trouve dans un virage et que la visibilité n'est pas optimum et espère qu'il est prévu un éclairage pour les personnes se servant des bornes la nuit.

En ce qui concerne la demande de busage du fossé, il n'y a pas d'objection de la part du conseil municipal.

Arrivée de Monsieur Gino GOMMÉ, Maire à 20 h 30.

IV – ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Monsieur BUISSON rappelle que les Élections Européennes auront lieu le 09 juin 2024 et qu'il est nécessaire de finaliser les créneaux horaires pour la tenue du bureau de vote. C'est chose faite.

V – QUESTIONS DIVERSES

1°) Demande de prêt de la mairie d'Authon :

La mairie d'Authon demande à la Commune de bien vouloir lui prêter les 3 barnums de la Comcom, l'assemblée accepte bien volontiers ce prêt, cette commune nous prête souvent du matériel pour la fête nationale de Neuville-sur-Brenne.

2°) Devis pour des travaux de busage :

Il est présenté à l'assemblée un devis, pour information, de l'Entreprise LETANG qui concerne un busage à réhabiliter impasse du pivert, vu le coût (3.343,61 € TTC), Monsieur

BUISSON indique qu'il faut le revoir, en effet sur ce devis, il y a entre-autre un regard qui n'a pas lieu d'être.

Affaire à suivre.

3°) Défibrillateur pour l'école et le stade de football :

Il est présenté un devis de la Société LOCACOEUR pour un devis d'un défibrillateur à mettre en extérieur pour l'école et le stade, c'est une obligation légale. Vu le coût (3.569,19 € TTC), il va être demandé d'autres devis et d'étudier la possibilité de percevoir une subvention de la Jeunesse et des Sports pour l'acquisition d'un tel matériel.

Affaire à suivre.

4°) Demandes du Café associatif « Le Père Collateur » :

Cette association demande à la Commune :

- De pouvoir allumer l'éclairage du stade pour la Fête de la Musique du 21 juin prochain, les élus sont d'accord et l'agent technique leur montrera comment faire.
- La pose de six barrières de sécurité pour cette même fête, également accord du conseil et les agents municipaux les amèneront pour ce jour.
- D'avoir des poubelles supplémentaires pour cet évènement. C'est à la Comcom, service SMICTOM qu'il faudra demander, ce n'est pas du ressort de la Commune.
- De peindre l'arche devant le local soit en orange, en blanc ou en noir. Le Conseil se décide pour le blanc.
- De poser une enseigne sur le local. Accord des élus.
- De savoir quelles sont les autres démarches à effectuer ? Il n'y en a pas d'autre.
- D'augmenter la puissance du compteur de 18 kva à 36 kva, la secrétaire téléphonera à EDF pour que cela soit fait.

5°) Restauration de l'église :

Monsieur BUISSON indique que la Fondation du Patrimoine à rédiger la convention qui va nous lier à elle en ce qui concerne la restauration de l'église et qu'à la suite de cela, elle pourra recueillir les dons pour ce projet de réhabilitation. Il est indiqué dans cette convention que certaines charges (impression, banderole, flyers, etc...) sont à la charge de la Commune.

Après une lecture par les adjoints, elle sera renvoyée rapidement pour débiter la collection de dons.

Monsieur BUISSON signale que M. DUBREUIL lui a indiqué que la Fondation du Patrimoine au niveau régional verserait en plus, une subvention de 30.000 € si on atteint les 18.500 € de dons et si les dons sont supérieurs, un bonus sera appliqué.

L'architecte a rendez-vous avec les adjoints le lundi 10 juin à 17 h 30.

Affaire à suivre.

6°) Piste cyclable reliant Neuville-sur-Brenne à Château-Renault :

Monsieur BUISSON se fait le relais de M. DUBREUIL en expliquant que deux études vont être lancées pour la création de cette piste cyclable, l'une avec la création d'une passerelle sur le pont de la D910, et l'autre serait d'acheter le terrain à la famille CALMON pour construire la nouvelle caserne des pompiers au niveau du cimetière de Château-Renault,

pour laquelle il serait créé une voie d'accès qui continuerait pour rejoindre la D43 à Neuville-sur-Brenne. Cette solution aurait plus la préférence des élus.

Affaire à suivre.

7°) Demandes diverses :

Il est demandé à l'assemblée où en est la pose des jeux dans l'impasse des alouettes. Pour l'instant les élus se renseignent parce qu'il n'est pas autorisé de mettre ce genre d'équipements dans un bassin de rétention. Le cabinet Safège a indiqué qu'il y a des communes qui l'ont fait ; il faut juste savoir quelles sont ces communes ?

Affaire à suivre.

Il est également demandé la date du déplacement de la machine à pains, les clients ne respectent pas la réglementation routière et se garent dangereusement, surtout dans le virage ou font bruit la nuit (portières qui claquent, etc...). L'endroit choisi sera à côté de l'école et ainsi le parking sera utilisé par les clients en toute sécurité. Il faudra voir avec le boulanger SIDAINE de Villedômer comment cela pourra se faire.

Affaire à suivre.

La date du prochain conseil municipal est fixée au vendredi 28 juin 2024 à 18 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant plus de question en suspens, la séance est levée à 21 heures 20 minutes.

- délibération n°32/2024 : Changement de prestataire pour la fourniture des repas de cantine,
- délibération n°33/2024 : Changement des tarifs de cantine applicables aux parents au 01.09.2024.

M. GOMMÉ (Absent excusé pouvoir à M. FARCY) Arrivé à 20 h 30	M. DUBREUIL (Absent excusé pouvoir à Mme MOREL)	M. BUISSON	Mme MOREL
Mme BAUX	Mme VERDELLO	M. FARCY	M. FORGET (Absent excusé pouvoir à Mme BAUX)
M. GUILLOTIN J.	M. GUILLOTIN R.	M. LEMÂTRE	M. REZÉ (Absent excusé pouvoir à M. BUISSON)